

PAR COURRIEL

Québec, le 7 avril 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire
Assemblée nationale du Québec
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 20 février 2025, le député de Beauharnois déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement du Québec de :

- reconnaître formellement la crise de santé mentale des hommes à ce titre, et qu'il est de sa responsabilité d'y faire face;
- reconnaître formellement les causes uniques, les défis, les obstacles et les besoins de solutions spécifiques à la crise de santé mentale des hommes; et
- établir un département, une agence, une société ou une institution, dédié uniquement à la reconnaissance des problèmes de santé mentale et de suicide chez les hommes, à l'identification et à la mise en œuvre de solutions et à l'apport d'un soutien aux personnes concernées.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) reconnaît tous les faits mentionnés dans la pétition et souhaite mettre de l'avant que la santé et le bien-être des hommes constituent, en soi, un domaine d'intervention du MSSS et du réseau de la santé et des services sociaux.

Les actions pour améliorer la santé et le mieux-être des hommes sont en cohérence avec les principes de responsabilité populationnelle et de hiérarchisation des services. Elles visent l'amélioration de la qualité de vie et des services offerts aux hommes, notamment aux plus vulnérables. De plus, elles favorisent la promotion et la prévention ainsi que l'enrichissement de la compréhension des dynamiques masculines et des pratiques, ce qui a pour effet de sensibiliser et d'outiller davantage les intervenants par rapport aux défis et interventions adaptées aux hommes.

...2

Il est effectivement nécessaire de reconnaître la spécificité des besoins des hommes pour favoriser l'accès à des services de qualité et adaptés. La sensibilisation des équipes de promotion, de prévention et d'intervention ainsi que de leurs gestionnaires favorise la mise en œuvre de stratégies adaptées pour rejoindre et accueillir les hommes et soutenir leur démarche dans les services d'aide et de soins. Cela, tant dans les activités et les services en prévention du suicide, que dans les services sociaux généraux (incluant les services de crise) ou en santé mentale.

Il est à noter que toutes les campagnes de communication gouvernementales en prévention du suicide mettent de l'avant des hommes et qu'une [fiche sur la prévention du suicide auprès des hommes](#) a été rendue disponible par le MSSS en juillet 2024.

Concernant les soins et services en santé mentale, la mesure 19 du Plan d'action en santé et bien-être des femmes 2020-2024 consiste à répertorier les données en santé mentale disponibles, selon le sexe, et à en faire une analyse différenciée selon les sexes. Cette analyse est toujours en cours. Entre autres choses, la mesure permettra de mieux soutenir la planification et l'organisation des services de santé mentale à l'échelle provinciale, régionale et locale afin d'assurer une approche plus équitable et efficace en santé mentale.

Je tiens par ailleurs à souligner que la liste d'attente afin que les hommes puissent accéder aux services en santé mentale a diminué d'environ 30 % au cours de la dernière année.

Ainsi, nous croyons que les enjeux mentionnés dans la pétition sont reconnus et que plusieurs solutions sont actuellement identifiées et mises en œuvre concernant le soutien aux hommes en situation de vulnérabilité, quant à leurs besoins de soutien en prévention du suicide et en santé mentale.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

A handwritten signature in blue ink, reading "Lionel Carmant".

Lionel Carmant

N/Réf. : 25-MS-000902